



## PROPOSITIONS DU SNA AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

### POUR LA DÉFENSE DE TOUS LES APICULTEURS ET APICULTRICES, DÈS LA PREMIÈRE RUCHE ET PLUS !

Suite à notre premier échange avec le Cabinet du ministre Bruno LE MAIRE, et dans le cadre de l'élaboration de la **prochaine Loi de finances**, nous avons été amenés à détailler nos propositions d'ordre économique en faveur de l'ensemble de la filière apicole.

Le SNA se bat et défend **TOUS les apiculteurs et TOUTES les apicultrices, et ceci dès la première ruche !**

Cette action auprès du ministère de l'Économie et des Finances est complémentaire à celles engagées auprès des ministères de l'Agriculture et du ministère de la transition écologique et solidaire pour permettre le retour à un environnement favorable au développement et à la productivité de nos ruchers.

**Les propositions du Syndicat National d'Apiculture sont les suivantes :**

#### 1°) Exonération fiscale pour tous les apiculteurs déclarant moins de 50 ruches.

Cette mesure s'impose afin de préserver l'important tissu apicole que représentent les petits producteurs. De par leur ténacité, leur passion et leur travail, ils maintiennent en vie 50% des ruches de France à grands frais. Ces centaines de milliers de ruches sont essentielles pour le maintien de la biodiversité et pour l'agriculture, grâce à la pollinisation qu'elles assurent.

Cette exonération permettrait de soutenir ces dizaines de milliers de petits ateliers apicoles qui ne bénéficient d'aucune aide et qui subissent des niveaux de pertes de colonies d'abeilles à un niveau inacceptable pouvant provoquer un possible découragement.



#### 2°) Reconnaissance de l'apiculture en activité économique "Franche" sur l'ensemble du territoire national (Métropole, DOM, TOM et POM).

Les principaux motifs qui ont amené le SNA à faire cette proposition sont :

- Les difficultés économiques récurrentes, engendrées par les surmortalités provoquées très majoritairement par les pesticides depuis 20 ans : pertes de production, pertes de cheptel, difficultés pour reconstituer le cheptel apiaire ;
- La perte de performance, la perte de rentabilité et la perte de compétitivité provoquées par ces taux de surmortalités allant de 30% à 90% !!
- Les difficultés de vente de la production nationale de miel à un prix suffisamment rémunérateur pour l'apiculteur ;
- L'absence de prise en considération de la valeur des services écosystémiques rendus par l'apiculture.

Nous continuerons à vous tenir informés de nos travaux et propositions auprès du gouvernement. Au stade actuel des négociations avec les différents ministères et pour une meilleure garantie d'efficacité, nous ne privilégions absolument pas l'ultra-médiatisation de nos actions qui serait contre-productive dans nos pourparlers, nous préférons plutôt la discrétion. En revanche, nous allons continuer d'informer le plus largement possible tous les autres syndicats de France sur nos actions et les inviter à formuler des demandes similaires auprès du ministère de l'Économie et des Finances. Ceci dans l'intérêt général de l'apiculture française car nous considérons qu'aucune structure syndicale n'est dépositaire du monopole de ce combat.

